



Entre les soussignés :

Ci-après désignés « **Le Mandant** » :

(Nom, prénom, date et lieu de naissance, nationalité, adresse, téléphone, régime matrimonial)

Madame, Monsieur,

Numéro d'inscription au registre des mandats

N° :

☎ Téléphone : Domicile : Professionnel : Portable :

Adresse mail :

Agissant en qualité de (propriétaire, usufruitier, nu-propriétaire) : Propriétaire

Et,

Ci-après désigné « **Le Mandataire** » :

FINANCIERE DE GESTION

3, Avenue Pierre Mendès France – 33270 FLOIRAC

Tél : 05.56.40.25.00 - Fax : 05.56.40.25.55

SARL au capital social de 15 000 €, représentée par son gérant, Monsieur Frédéric NAU, immatriculée RCS Bordeaux n° 450346325, titulaire de la carte professionnelle « Gestion immobilière » n° 33167-2028 délivrée par la Préfecture de la Gironde. Caisse de Garantie FNAIM n° 25759 Y.

Il a été convenu ce qui suit :

Le mandant donne pouvoir au mandataire de gérer et administrer le bien immobilier situé à l'adresse suivante et présentant les caractéristiques suivantes:

Résidence

Consistant en (désignation succincte):

Apt ou maison / type / surface / balcon, pkg, etc.....

Régime fiscal:

Date de fin de construction :

☛ Si le bien est en copropriété :

N° du lot principal: lot n° / Apt n°

N° des lots associés (parking, garage, box, etc..) : lot n°

Coordonnées du Syndic de l'immeuble :

Le mandataire effectuera le règlement des charges de copropriété pour le compte du mandant

Oui

Non

Le Mandataire a pouvoir :

d'effectuer toutes locations écrites pour la durée et au prix, charges et conditions que le mandataire avisera, passer et renouveler tous baux, faire dresser tous états des lieux, donner et accepter tous congés et résilier avec ou sans indemnités les dits baux. De plus le mandant autorise le mandataire à déléguer à tout tiers, dûment habilité, par le biais d'une délégation de mandat, toute recherche de locataire aux charges et conditions prévues.

de faire procéder à tous travaux de réparation, après accord du mandant, arrêter tous devis et marchés concernant ceux-ci, régler les factures pour le compte du mandant aux entrepreneurs,

de recevoir toutes sommes qui sont dues au mandant concernant les loyers, charges, prestations, cautionnements, avances sur travaux et plus généralement toutes sommes ou valeurs dont la perception est la conséquence de l'administration des biens d'autrui,

de conserver les dépôts de garanties versés par les locataires,

à défaut de paiement des loyers ou charges comme en cas d'autres contestations, exercer les poursuites qui seront nécessaires,

de représenter le mandant devant les administrations compétentes.

Loyer & charges :

Le loyer hors charges demandé pour la première mise en location ou actuel est de : €, toute dérogation sera soumise à accord de la part du mandant. Une provision sur charges de€ sera rajoutée au loyer mensuel.

Reddition des comptes :

Le mandataire, conformément à l'article 66, alinéa 1, du décret du 20 juillet 1972, rendra compte de sa gestion au mandant aux échéances suivantes :

Fréquence des comptes rendus de gestion : mensuelle.

Modalité de règlement : par virement bancaire au plus proche du 15 de chaque mois (*joindre un relevé d'identité bancaire ou postal*).

Rémunération du mandataire :

Le mandataire percevra une rémunération mensuelle de **6,94% HT (soit 8,30% TTC) des sommes encaissées** mensuellement pour le compte du mandant, prélevée au moment de la reddition des comptes.

Le mandataire est autorisé par le mandant à recevoir tous honoraires des locataires, tels que frais et honoraires de négociation et de rédaction d'actes.

Honoraires de mise en location : répartis selon la loi par moitié entre le propriétaire bailleur et le locataire, le mandataire percevra du mandant des honoraires s'élevant à 6,00 % TTC du loyer annuel hors charges

Ne sont pas compris les honoraires d'état des lieux réalisés par huissier de justice, répartis selon la loi par moitié entre les parties, et qui feront l'objet d'une facturation séparée.

Assurance Loyers impayés :

Le mandant adhère à l'assurance loyers impayés au taux actuel de **1,85% TTC des loyers, charges et taxes** (cf. notice d'information jointe):

Oui

Non

La prime d'assurance sera prélevée mensuellement au moment de la reddition des comptes et sera réglée par le mandataire pour le compte du mandant à la compagnie d'assurance.

Assurance Vacance locative :

Le mandant adhère à l'assurance vacance locative et loyers impayés au taux actuel de **2,40% TTC des loyers, charges et taxes** (cf. notice d'information jointe):

Oui

Non

La prime d'assurance sera prélevée mensuellement au moment de la reddition des comptes et sera réglée par le mandataire pour le compte du mandant à la compagnie d'assurance.

Durée du mandat :

Le présent mandat est conclu pour une durée de un an à compter de la date de livraison du bien immobilier ou de la signature des présentes. Il est renouvelable par tacite reconduction d'année en année, pour une durée de vingt ans, à défaut de résiliation par l'une ou par l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception trois mois avant l'expiration de la durée prévue ci-dessus ou de la date du renouvellement.

Le mandant reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales et avoir reçu un exemplaire signé par les parties du mandat général de gestion.

Rayés nuls : lignes, mots

Fait en double exemplaire dans les locaux du mandataire, le

Le mandant

« lu et approuvé, bon pour mandat »

Le mandataire

« lu et approuvé, mandat accepté »

Pièces à joindre impérativement au présent mandat :

- relevé d'identité bancaire ou postal
- photocopie pièce d'identité du ou des mandants